



Comité directeur Compte rendu de réunion

<u>Objet de la réunion</u> Tous sujets d'actualités	<u>Date de rédaction</u> 22 janvier 2023
<u>Date / heure de début / durée</u> 14 janvier 2023 - 10h/12h 14h/18h15	<u>Rédacteur</u> Dominique DELGOVE
<u>Lieu</u> Visio conférence - système Zoom	<u>Nom du fichier</u> CR CD 008 DD 14/01/2023
<u>Participants</u> Membres du Comité directeur (Voir liste de présence) Directrice administrative DTN	<u>Destinataires</u> CD FFB Salariés FFB Ligues <u>Publication</u> Site FFB

ORDRE DU JOUR

1 MOT DU PRÉSIDENT	2
2 SITUATION FINANCIERE	3
3 BILAN CHAMPIONNATS DU MONDE ALBI	4
4 CANDIDATURE CHAMPIONNATS DU MONDE 3B U22 ET FEMININES 2024	5
5 POINT SUR LES LICENCES ET TABLEAU DE BORD	5
6 CONVENTION CLUB AVENIR ET REMUNERATION DES ENCADRANTS - POINT SUR LES ETR	7
7 POLE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT : REBOOST, APPEL A PROJETS 2023, LOGICIEL BAP	9
8 POLE FORMATION : BREVETS FEDERAUX - ECOLES DE BILLARD	10
9 FORMATION DES ARBITRES ET DES FORMATEURS	12
10 LE PORTAIL DE FORMATION	12
11 POLE SPORTIF : REFORMES CARAMBOLE ET BLACKBALL	12
12 POLE GOUVERNANCE : CALENDRIER DES TRAVAUX ET DEBAT SUR LA MISE A JOUR DES TEXTES	14
13 QUESTIONS DIVERSES	16

1/ Mot du Président

Le président Jean-Paul SINANIAN souhaite la bienvenue aux membres du Comité directeur et procède à la lecture du « Mot du président ».

Chers amis,

Je voudrais commencer par vous souhaiter une bonne et heureuse année.

De nombreuses choses se sont passées ou ont évolué depuis notre dernière réunion de CD du mois de septembre.

Comme je l'avais dit alors, après l'AG de Rennes, nous avons considéré comme voté les textes statutaires. Il y avait un litige sur le décompte des voix qui nous paraissait tellement minime que nous n'avons pas tenu compte des avis de certains.

Fin août, trois ligues coalisées, l'Ile de France, le Centre Val de Loire et le Grand Est ont pris la décision de nous assigner au Conseil d'Etat pour obtenir l'annulation de ce vote.

Nous avons nous-mêmes pris un avocat qui a répondu en défense auprès de la même juridiction.

Nous tenons bien évidemment les deux mémoires à votre disposition si cela vous intéresse. Notre avocat a relevé que le Conseil d'Etat n'est pas la bonne juridiction et que le délai dans lequel le recours a été déposé n'était pas de deux mois mais d'un seul.

Sur la forme, il pense que la demande sera rejetée.

Si toutefois le CE décidait de se prononcer sur le fond, les arguments ne manquent pas pour nous donner raison. Notamment parce que lesdites ligues n'ont reçu aucun mandat de la part des clubs qu'elles représentent pour tenter cette action. En outre, ce que nous avons compris, c'est que cela risque de durer des mois voire des années et que d'ici là nous aurons, je l'espère, adopté de nouveaux statuts.

Curieusement, les dirigeants de la ligue Ile de France que nous avons décidé de traduire en commission de discipline, ont fait le choix de démissionner et de ne pas reprendre de licences. Ils ont depuis été jugés, radiés en première instance et condamnés en appel à plusieurs années de suspension.

Autre événement marquant de la vie fédérale, nous avons décidé d'exclure Laetitia Droit du comité directeur de la FFBillard, qui n'a jamais été présente en CD depuis son élection et qui n'était pas encore licenciée en décembre dernier.

Enfin, par manque de disponibilité pour raisons professionnelles, Jigar Solanki a décidé de démissionner de son poste de président de la Commission Blackball, tout en continuant à rester au CD. Je le remercie du travail accompli.

Nous organiserons prochainement son remplacement à travers un vote par mail.

Les candidats peuvent se faire connaître auprès du secrétariat.

Les Championnats du Monde de Blackball ont eu lieu en octobre dernier à Abi.

Ce fut une indéniable réussite de l'avis unanime de tous. A la fois pour l'organisation et les résultats sportifs obtenus.

Les retombées médiatiques et le retentissement international sont évidemment à mettre à notre crédit.

Sur le plan financier nous avons dépensé moins que prévu ce qui ne gâche rien.

Merci encore à tous ceux qui ont œuvré pour cette réussite et que je ne citerai pas pour ne pas en oublier.

Devant la réussite exemplaire de ce Championnat du Monde nous avons décidé de nous porter candidat à l'organisation en septembre 2024 du Championnat du Monde « 3 Bandes » Femmes et U22. Un appel à candidatures a été lancé récemment.

Du point de vue financier, nous avons tenu nos engagements puisque l'exercice clos au 31/08/22 se termine avec un déficit et donc une reprise sur fonds propres de 202 000 euros alors que le budget prévisionnel prévoyait une reprise de 300 000 euros.

En nombre de licenciés nous avons quasiment récupéré les 3 300 licenciés perdus à cause du Covid. Les chiffres de licenciation de cette année sont également excellents puisque nous avons dépassé les chiffres record de l'avant crise.

Nous sommes actuellement au-delà de 16 600 licences et les projections devraient nous permettre de dépasser les 17 000 licences d'ici la fin de la saison.

Nous devons ce résultat notamment à l'aide Reboost mais aussi à tout le travail de pédagogie entrepris auprès des ligues, des CDB et des clubs.

Nous avons constaté lors des championnats de France cadets au carambole le faible niveau sportif et le nombre dramatiquement bas de nos jeunes.

C'est pourquoi nous allons faire le maximum pour développer le recrutement des jeunes et des féminines.

Reboost ainsi que l'appel à projets seront orientés dans cette direction.

Les ETR et les conventions « clubs avenir » ont également pour but de renforcer ce recrutement et de conduire ces jeunes et ces féminines à élever leur niveau sportif.

Le principal chantier qui va nous occuper cette année est la refonte de nos statuts pour se mettre en conformité avec la loi sur le sport de mars 2022. Nous avons l'obligation d'adopter ces nouveaux textes avant l'élection de décembre 2024. Cela conditionne le maintien de notre délégation ministérielle et des avantages qui en découlent.

Nous devons aujourd'hui fixer un calendrier de travail avec les ligues.

Je conclurai ce mot du président en remerciant ceux qui s'engagent et œuvrent au quotidien pour gérer la fédération.

Merci de votre présence même si j'ai conscience qu'il n'est pas facile de trouver sa place dans une équipe aussi fournie que le CD.

Je ne désespère pas de parvenir avant la fin de la mandature à impliquer la plupart d'entre vous dans de nouvelles actions.

Pour commencer j'ai demandé à notre trésorier de réunir et de travailler avec la commission des finances sur un certain nombre de sujets et notamment essayer de construire ensemble le budget prévisionnel.

Pour conclure n'hésitez pas à intervenir, à nous interroger si certaines choses ne vous paraissent pas claires. Nous avons encore beaucoup de travail, mais les résultats obtenus depuis deux ans me persuadent que nous sommes sur la bonne voie.

Il ne faut pas lâcher, pas se décourager.

Nous aimerions que les choses aillent plus vite, mais l'important à retenir c'est que nous avançons malgré les obstacles, les freins et les aléas.

Gardons notre volonté d'aller de l'avant et travaillons en équipe.

La réussite est forcément au bout du chemin même s'il est long et semé d'embûches.

Merci de votre attention.

2/ Situation financière (Véronique CARDINEAU)

Pierre ayant été retardé, Véronique présente la situation financière de la FFBillard sur les 4 premiers mois de l'exercice, septembre à décembre 2022 (voir en pièce jointe).

Peu de remarques en administratif, si ce n'est l'économie liée à l'organisation de la réunion de comité directeur de septembre en visio.

Concernant les commissions sportives, les recettes sont alimentées par les montants des inscriptions des équipes tant au carambole qu'au Blackball. Actuellement, plus de recettes que de dépenses, mais la tendance va s'inverser dans les prochains mois.

A l'international Carambole, 14 000 € ont été dépensés, peu de compétitions internationales ayant été réalisées. Les dépenses les plus importantes auront lieu en avril lors des championnats d'Europe d'Antalya.

A l'international Blackball, dépassement du budget de 25 000 €, lié à la dépense de 21 000 € en primes à la performance (20 médailles obtenues à Albi).

Rien de particulier à mettre en évidence pour l'Américain et le Snooker.

Pour les commissions techniques, peu de dépenses à ce jour.

Le montant des licences est déjà supérieur au budget prévisionnel puisque le premier objectif a déjà été atteint et que le montant devrait continuer à progresser.

Véronique met en garde sur la maîtrise des budgets, car **140 943 €** sont prévus en reprise de fonds propres et un dépassement de dépenses augmenterait ce montant.

Il convient donc aux différentes commissions de bien maîtriser le budget dont elles disposent.

A ce jour, les recettes s'élevaient à **831 421 €** et les dépenses à **340 775 €** soit un solde positif de **490 646 €**, le budget prévisionnel ayant été établi à **1 380 423 €** (recettes et dépenses).

3/ Bilan championnats du monde Blackball à Albi (Nicolas HENRIC)

Nicolas présente le bilan définitif des championnats du monde de Blackball qui se sont déroulés à Albi en octobre dernier.

- **Les participants**

18 nations étaient présentes, représentées par 545 concurrents en individuel, 218 doubles et 70 équipes.

Durant les 8 jours de compétition, 3 types d'épreuves ont été organisés, en individuel, en doubles et par équipes nationales regroupant 9 catégories : femmes, hommes, moins de 15 ans, moins de 18 ans, moins de 23 ans, moins de 40 ans, moins de 50 ans, joueurs en fauteuil et joueurs en difficulté d'apprentissage qui ont permis de décerner 25 titres.

- **Le parc des expositions**

Le parc des Expositions de la ville d'Albi a été un magnifique écrin avec ses 2500 m² de superficie pour accueillir les 40 billards utilisés lors des compétitions, doté de 1000 places assises, copieusement remplies durant toute la durée du championnat comme en témoignent les vidéos enregistrées.

Par ailleurs, une zone d'animations de 5000 m² a permis d'installer les 20 billards prêtés par la ligue d'Auvergne-Rhône-Alpes que nous remercions à nouveau, ainsi que la boutique FFBillard, l'office du tourisme, la buvette et le restaurant, les artisans locaux et les stands de nos partenaires.

La grande satisfaction est l'accueil de plus de 400 élèves des écoles d'Albi, encadrés par des animateurs du club local et de bénévoles de la FFBillard qui ont permis de faire découvrir en pratique le billard Blackball.

- **La couverture médiatique**

La couverture médiatique a été très positive avec la diffusion entre le 9 et le 21 octobre de plus de 55 heures de programmes (11 matchs en direct + replay) sur la chaîne « Sport en France ».

Sur le plan local, FR3 et une autre chaîne de la région ont relayé l'évènement.

Au niveau « Presse », de très bonnes retombées locales et régionales.

S'il y avait un point négatif à souligner, c'est l'absence de couverture nationale.

Lorsque l'agence de communication a contacté les organismes nationaux, beaucoup n'ont pas répondu et certains comme FRANCE 2 et FRANCE 3 ont même répondu qu'ils n'étaient pas intéressés.

- **Le bilan financier**

Celui-ci n'est pas encore totalement finalisé, car 2 ou 3 postes doivent être complétés, mais il s'avère meilleur que prévu, puisque le déficit devrait atteindre 29 000 euros alors que le budget prévisionnel faisait état d'un déficit d'environ 42 000 euros.

L'apport de recettes supplémentaires qui minorent ce déficit a pu être obtenu grâce à la boutique de la FFBillard et à l'activité des billards mis à disposition en location dans la zone d'animations.

- **Le bilan sportif**

Il est excellent avec un record de résultats puisque 20 médailles ont été décrochées, dont 7 titres mondiaux dans les catégories reines :

- Individuel Femmes
- Individuel Hommes
- Double Femmes
- Double U18
- Equipe Femmes
- Equipe Hommes
- Equipe U15

POINTS POSITIFS

- La capacité de la FFBillard à organiser des évènements de grande envergure ;
- Une notoriété augmentée auprès de notre public et adhérents, des partenaires institutionnels locaux et des acteurs de la discipline sur le plan international ;
- Un impact local au niveau de la population ;
- Un volume important de diffusion sur la chaîne de télévision « Sport en France » ;
- Les résultats sportifs.

POINTS NEGATIFS

- Le bilan financier ;
- L'audience sur une chaîne peu connue ;
- Les retombées médiatiques (pas de couverture nationale).

4/ Candidature championnats du Monde 3B U22 et Féminines (Alberto CASALE)

La FFBillard a obtenu de l'UMB l'organisation des championnats du Monde 3 Bandes U22 et 3 Bandes Dames en septembre 2024.

C'est pour notre fédération une occasion exceptionnelle d'organiser une compétition internationale de Haut niveau qui plus est, pour les jeunes et les féminines qui sont au cœur du projet fédéral.

Chaque compétition réunira 24 joueurs, chacune durant 3 jours, soit 6 journées de championnat.

Un appel à candidatures a été diffusé début janvier afin qu'un club, son comité départemental et sa ligue puissent se positionner et monter un projet en tant qu'organisateur local de cette manifestation.

Les dossiers de réponses sont à envoyer au secrétariat fédéral pour le 31 mars 2023 au plus tard.

Les critères qui seront pris en compte dans le choix du candidat sont disponibles et ont été diffusés.

Les principaux critères sont :

- Le club
- La ville
 - Localisation et accessibilité
 - Attractivité
 - Implication des partenaires institutionnels
- La salle événementielle
 - Localisation et accessibilité
 - Qualité de l'infrastructure

Un comité d'évaluation est mis en place en parallèle.

Afin de garantir son impartialité, aucun de ses membres ne pourra être impliqué dans une candidature.

Cet évènement, au regard du succès d'Albi, doit également servir de vitrine et d'élément de médiatisation national, voire international.

A l'instar de ce qui a été fait à Albi, il sera important de faire de cet évènement un outil de démonstration et de mettre à la disposition du plus grand nombre des billards dans une zone d'animations.

5/ Point sur les licences et tableau de bord (Alberto CASALE)

LES LICENCES

Le point sur les licences au 12 janvier 2023 (voir diaporama joint) :

- Le record absolu de licences depuis 2013 a déjà été dépassé : **16 604 licenciés** (Pour info, le record historique a été de **17 980 licenciés** en 1992) ;
- 6 ligues ont déjà dépassé leur niveau record depuis 2002 (Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Centre Val de Loire, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Record absolu dans toutes les disciplines du Billard à Poches.

Après avoir présenté une répartition des licenciés à travers l'axe 1 du dispositif Reboost (voir diaporama), Alberto présente un tableau qui illustre ce que pourrait être l'atterrissage du nombre de licenciés dans les ligues à fin juin.

En prenant le minimum, le maximum et la moyenne du nombre de licences entre janvier et juin des 4 dernières saisons (sauf 2020-2021), voici les prévisions d'atterrissage obtenues :

LIGUES	Entre 12 Janvier et fin juin				au 13/1	Estimation pour 30/6/2023		
	2018	2019	2020	2022	2023	Min	Moy	Max
Auvergne-Rhône-Alpes	58	58	52	68	1385	1437	1444	1453
Bourgogne-Franche-Comté	25	18	26	36	567	585	593	603
Bretagne	40	38	44	47	1477	1515	1519	1524
Centre-Val de Loire	52	57	60	77	1637	1689	1698	1714
Corse	23	1	15	4	30	31	40	53
Grand-Est	70	58	27	67	1533	1560	1588	1603
Guadeloupe	29	1	0	2	26	26	34	55
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0
Hauts-de-France	122	100	100	108	1973	2073	2080	2095
Île-de-France	154	119	73	114	1733	1806	1848	1887
Méditerranée	20	55	39	37	757	777	794	812
Normandie	31	23	21	38	736	757	764	774
Nouvelle-Aquitaine	74	86	49	73	1673	1722	1743	1759
Occitanie	33	26	19	27	1098	1117	1124	1131
Pays de la Loire	30	38	31	112	1860	1890	1912	1972
Réunion	3	8	36	5	119	122	132	155
TOTAL	764	686	592	815	16604	17107	17313	17590

REBOOST

Dans le tableau suivant, les objectifs de l'opération Reboost devraient être atteints :

- Augmentation du nombre de licenciés ;
- Rajeunissement grâce aux U21 ;
- Féminisation ;
- Accroissement du nombre de licenciés par club ;
- Nombre de licenciés par table.

	COVID		REBOOST	
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023 (*)
Augmentation (# licences)	16 192	12 848	15 761	17 200
Rajeunissement (# jeunes)	1304	828	1423	1580
Féminisation (# féminines)	1146	860	1357	1450
Licenciés par club	28,2	23,1	28,8	30,9
Licenciés par table	4,8	3,9	4,9	5,2

(*) Estimé à fin juin 2023

LE TABLEAU DE BORD

La FFBillard s'est dotée de cet outil performant à la disposition des membres des comités directeurs des ligues et des comités départementaux, voire des clubs, pour suivre certains indicateurs clés et adapter les plans d'actions en fonction des évolutions.

Le résultat est un tableau de bord interactif, qui a été simplifié sur un plan ergonomique, accessible à tous via une page internet, qui est mis à jour tous les mois, composé de 4 pages qui permettent de visualiser et corréliser différents indicateurs et statistiques.

Grâce à cet outil, il est possible, par exemple, de comparer les licences par type et/ou spécialité, d'une année sur l'autre ou sur plusieurs années, au niveau national ou régional, mais aussi suivre l'évolution de la courbe de l'âge et de la répartition par sexe.

En début de saison, il est possible de voir précisément, jusqu'au niveau des clubs, l'évolution de la prise des licences pour cibler les actions correctives nécessaires.

Actuellement, le tableau de bord est accessible sur le site fédéral via l'onglet « RESSOURCES », puis dans la rubrique « Autres outils », « Statistiques - Tableau de bord ».

Un onglet spécifique devrait être créé prochainement sur le site fédéral afin d'avoir un accès direct.

Alberto présente les informations disponibles sur ce tableau de bord à travers 4 pages :

- Page 1 : Chiffres clés en France
- Page 2 : Historique
- Page 3 : Saison en cours
- Page 4 : Blackball

Sur la page 1, page d'accueil, en haut à gauche, 3 raccourcis sont disponibles :



Permet de renvoyer à l'une des 4 pages



Permet d'accéder au mode d'emploi



Permet d'accéder aux tutoriels vidéo

Il est également possible d'accéder à l'une des 4 pages par le raccourci situé en bas de page



Chaque page renvoie aux ligues, comités départementaux, départements, clubs, dans les 4 disciplines et plusieurs rubriques (âge, label, arbitres, etc...) permettent d'accéder à une multitude d'informations statistiques utiles dans l'élaboration des plans d'actions qui pourront être mis en place.

Alberto fait une démonstration des différentes informations disponibles dans ce tableau de bord, reprises de façon plus détaillées dans les raccourcis ci-dessus (mode d'emploi et tutoriels).

Tous ces renseignements sont ceux répertoriés à ce jour, mais si des besoins spécifiques ne figurant pas actuellement dans ce catalogue sont exprimés, il sera possible de les rajouter.

La problématique est d'impliquer les ligues, via leurs comités directeurs à s'emparer de cet outil, l'utiliser et le partager avec les comités départementaux et les clubs de leurs territoires.

6/ Convention club Avenir et rémunérations encadrants - Point sur les ETR (Marc MASSÉ)

Les 3 sujets suivants sont étroitement liés et permettront de faciliter le recrutement, l'initiation, la formation et la fidélisation des joueurs :

- La convention « club Avenir »,
- La rémunération des encadrants,
- Les ETR.

A travers un diaporama (voir en pièce jointe), Marc présente la structure nationale avec 3 étages : le niveau national (DTN), le niveau régional (ETR) et les clubs.

La convention club Avenir

Celle-ci concerne les clubs. A ce jour les écoles de billard des clubs disposent de 2 niveaux de labellisation selon leur niveau d'encadrement.

La convention « club Avenir » s'oriente davantage vers le Haut-niveau avec la détection de jeunes sportifs désirant s'entraîner davantage, bénéficier de formation plus poussée, participer aux compétitions officielles régionales, nationales, voire internationales et s'orienter vers la pratique de Haut-niveau.

Pour favoriser cette démarche, les clubs doivent être accompagnés dans la mise en place de créneaux d'entraînement sportif, ce qui sous-entend l'identification d'entraîneurs de club, la mise en place de programmes d'entraînement liés à la capacité du club de recruter des jeunes et à les fidéliser.

La convention « club Avenir » s'inscrit totalement dans le Projet de Performance Fédéral 2022-2025 avec la reconnaissance de Haut-niveau des 4 disciplines (Américain, Blackball, Carambole et Snooker) et dans lequel la FFBillard doit organiser sa politique sportive de Haut-niveau sur 2 volets :

- Un programme « d'accession à la pratique de Haut-niveau »
- Un programme « d'excellence ».

Ce projet « club Avenir » s'inscrit plus particulièrement dans le programme d'accession à la pratique de Haut-niveau ayant pour objectif le recrutement, la détection et la formation sportive des jeunes talents (U21, hommes et femmes) et intégrant, par conséquent, les **clubs**, les **Equipes techniques régionales (ETR)** et la **Direction technique nationale (DTN)**.

Les conditions du succès au niveau du club sont :

- Développer le recrutement des jeunes par le club (plan d'actions) ;
- Améliorer l'assiduité des jeunes dans la pratique et à l'entraînement (encadrement, animation) ;
- Garantir l'assiduité des encadrants (rémunération) ;
- Développer la compétence des encadrants (formation initiale et continue).

Cette convention « club Avenir » est consultable sur le portail « HAUT NIVEAU » dans le menu « Equipes de France » de la page d'accueil du site de la FFBillard.

Il est demandé aux ligues via leur ETR de recenser les clubs potentiels. A ce jour, aucun club n'est recensé.

La rémunération des encadrants

Plusieurs articles ont déjà été publiés sur ce sujet n'ayant déclenché que très peu de réactions.

Ce dispositif a pour but :

- (Ré)affirmer le besoin de valorisation des fonctions d'encadrants (animateur, initiateur, entraîneur)
- Considérer qu'il s'agit d'une juste reconnaissance compte tenu des exigences :
 - Assiduité de l'encadrant pour chaque séance toute la saison ;
 - Compétences attendues dans les formations à tous les niveaux.
- Evolution du cadre légal avec l'abrogation des diplômes délivrés par l'Etat et la dérèglementation de fait de la fonction (art. L 212-1 du Code du Sport).

Les ETR

Les ETR sont en charge :

- **D'assurer le suivi et l'accompagnement des clubs** : diagnostic, projet de club, plan de promotion locale, école de billard ...
- **De former l'encadrement** : animateurs, initiateurs, entraîneurs, arbitres : recensement des besoins locaux, programmation des formations en lien avec la DTN ;
- **De développer l'accès à la pratique de Haut-niveau** : convention « club Avenir »,

L'état des lieux des ETR est peu brillant, voire décevant :

- Pas d'ETR en Bourgogne-Franche Comté, en Corse et à la Réunion ;
- Plus de coordonnateur de l'ETR en Auvergne-Rhône-Alpes et en Normandie ;
- Une nouvelle ETR est en cours d'installation dans les Hauts-de-France avec une convention de partage de salarié entre la FFBillard et la ligue ;
- Problèmes de santé du coordonnateur des ligues du Grand Est, de la Nouvelle Aquitaine et de Méditerranée qui perturbent le fonctionnement de celles-ci ;
- Des avenants à la convention ETR ont été signés pour 2022-2023 avec la Bretagne, le Grand Est, la Nouvelle Aquitaine et les Pays de la Loire ;

- Des discussions sont en cours autour des plans d'action 2022-2023 et des budgets avec les autres ligues ;
- Pas de contact avec la ligue du Centre Val de Loire.

La FFBillard met **25 000 €** de budget à disposition des ETR, la convention ETR incluant les formations CFA et le budget correspondant.

Une analyse qualitative met en évidence certaines carences dans ces ETR :

- Le manque de techniciens formés et disponibles dans la quasi-totalité des régions : équipes sous dimensionnées ;
- La difficulté à installer le poste de coordonnateur avec les prestations d'animation et de coordination de l'ETR ;
- La difficulté à positionner l'ETR dans le fonctionnement de la ligue, dans le comité directeur de la ligue et des commissions ;
- L'absence de professionnalisation des ETR ;
- Le déficit de synergie et de symbiose entre beaucoup d'ETR et la DTN avec une faible coopération.

7/ Pôle communication et développement : Reboost - appel à projets 2023 (Eric DORIZON) **logiciel compétition BâP** (Viviane ROUCHON)

Reboost

Le dispositif Reboost est sur le site fédéral et les 3 objectifs définis pour toute l'olympiade sont :

- **Axe 1** : diversifier les publics :
 - Licences Avenir ;
 - Licences Femmes ;
 - Licences Hommes « famille » ;
 - Fidélisation et récupération des licences Avenir et plus de 21 ans (2019-20 et 2020-21).
- **Axe 2** : augmenter les effectifs des clubs :
 - Prime de 10 € par licencié supplémentaire (vs 2021-2022) ;
- **Axe 3** : optimiser l'utilisation des installations :
 - Critère fondamental permettant la justification de l'occupation de locaux publics pour l'activité « Billard ».
 - La barre des 5 licenciés par table a été timidement franchie, mais il est raisonnable de penser que la barre réaliste permettant une activité pérenne pour un club se situe à hauteur de 10/12 licenciés par table.
 - Un nombre trop faible de licenciés par table pourrait engendrer pour le club des difficultés à court et moyen terme.

L'objectif est d'ores et déjà atteint puisque cette opération consistait à récupérer les licenciés perdus lors de la crise sanitaire (années Covid) et qu'à ce jour, nous avons récupéré la totalité de ceux-ci et nous sommes en train de dépasser le montant historique de nos licenciés.

Les premiers montants pour cette saison ont été versés début janvier, le solde étant versé début juillet après l'arrêt du traitement des licences au 30 juin 2023.

45 719 € ont déjà été débloqués vers 143 clubs bénéficiaires, soit un peu plus de 25 % des clubs, ce qui représente une moyenne de 319 € par club.

Les statistiques actuelles s'établissent à 5 licenciés par table et à 28,5 licenciés par club et la projection en fin d'année pourrait permettre de dépasser la barre de 30 licenciés par club.

Un comparatif des aides débloquées montre que le dispositif Reboost concerne tous les types de clubs, quel que soit l'effectif, clubs de plus de 100 licenciés, comme des clubs plus modestes, voire de clubs nouvellement créés.

Avant de passer au point suivant, l'appel à projets, Eric met en évidence que si la progression a été positive pour l'ensemble des licenciés, il n'en est pas de même pour les U21, à l'exception du Blackball.

Ce n'est pas le hasard, mais plutôt le fruit d'une politique spécifique qu'il conviendra de mettre en place dans toutes nos disciplines afin de recruter davantage de U21.

Cette remarque sert à Eric de transition pour aborder le sujet suivant : l'appel à projets.

L'appel à projets

Le règlement de l'appel à projets 2023 est strictement orienté « U21 », mais aussi « Féminines » et « Personnes en situation de handicap ».

Une enveloppe de **25 000 €** financera la campagne 2023.

Eric fait part de son incompréhension si une ligue ne déposait pas un dossier « appel à projets » cette saison sur ce sujet, ni même qu'un comité départemental ne dépose un dossier lui permettant d'obtenir une subvention de la FFBillard concernant les U21.

Le recrutement des U21 est un critère fondamental du développement de la FFBillard dans les 10 prochaines années.

La rédaction des dossiers a été simplifiée au maximum pour toutes les structures (clubs, CD, ligues).

L'appel à projets a été transmis mi-décembre, rappelé début janvier et la date limite de dépôt des dossiers est fixée au **31 janvier 2023**.

Le logiciel de compétition Billards à Poches (BàP)

Le logiciel BàP actuel va bientôt cesser d'être utilisé.

La saison dernière, le logiciel CueScore a été testé mais, compte tenu des demandes liées au fonctionnement de nos compétitions Blackball, celui-ci s'avérait trop onéreux (15 000 €/an) et le projet avait été abandonné.

Notre cahier des charges, transmis à une autre société, n'a pu aboutir à cause d'un devis également trop important (50 à 80 000 €/an).

A l'instar de la ligue des Pays de la Loire, qui gère l'Américain et le Snooker avec CueScore et sans doute prochainement le Blackball, le budget consacré à ce logiciel n'est que de **180 €/an**.

L'offre sportive Blackball et la simplification du code sportif sont actuellement à l'étude afin de trouver une solution pour disposer d'un logiciel des compétitions Blackball pour un coût raisonnable et pouvant être mis en place dès la prochaine saison tant au niveau national qu'au niveau régional.

8/ Pôle formation (Hervé GAVLAK)

BREVETS FEDERAUX

Formations aux Certificats Fédéraux d'Animateurs de clubs (CFA)

L'année 2022 a vu une forte progression des stages Carambole et des stages Billards à Poches (BàP), qui ont permis de former un nombre conséquent d'animateurs.

Plusieurs stages ont déjà été effectués depuis le début de la saison et pour 2023, 5 formations Carambole et 7 formations BàP sont programmées.

Le rythme a pris une bonne dynamique puisque l'historique des formations indique une nette accélération de celles-ci :

- 2017-18 : 15 formations CFA (7 Car. + 8 BàP), 146 animateurs formés (69 Car. + 77 BàP)
- 2018-19 : 16 formations CFA (7 Car. + 9 BàP), 150 animateurs formés (63 Car. + 87 BàP)
- 2019-20 : 18 formations CFA (10 Car. + 8 BàP), 171 animateurs formés (89 Car. + 82 BàP)
- 2020-21 : non significatif (Covid 19)
- **2021-22 : Le volume global a évolué très favorablement, les chiffres devant être finalisés entre les stages de la saison 2021-2022 et ceux déjà organisés depuis septembre 2022 (saison 2022-2023).**

Diplômes Fédéraux d'Initiateur (DFI)

Grâce à la mise en place du nouveau cursus de formation/certification permettant de réduire les déplacements de candidats (voir le document « Filière de formation à l'activité sportive », juin 2021), 30 candidats sont actuellement en cours de formation ou en attente des épreuves.

4 initiateurs ont obtenu le diplôme fédéral d'initiateur de club par équivalence.

Diplôme d'entraîneur-coordonnateur fédéral (DECF)

6 candidats potentiels sont inscrits au Diplôme d'entraîneur-coordonnateur fédéral (DECF), la session d'examen en présentiel n'est pas programmée pour le moment car trop peu de candidats inscrits pour la session 2022-2023. Une session sera prévue pour la saison 2023-2024.

La FFBillard rappelle aux ligues régionales que les formations d'animateurs de club doivent être planifiées 2 mois avant la formation, afin de permettre une communication efficace et une affluence conséquente.

Un rappel des dates de formation peut être fait en début de saison mais également en début d'année civile.

LABELS FEDERAUX « CLUBS ECOLE DE LA FFBILLARD » SAISON 2022-2023

Etat au 31 décembre 2022 :

- 202 clubs ont été labellisés (180 en 2021-2022) ;
- 159 clubs ont un label de niveau 1 ;
- 43 clubs ont un label de niveau 2 dans au moins une discipline ;
- 30 nouvelles demandes ;
- 25 clubs n'ont pas renouvelé leur demande sur les 2 saisons précédentes, malgré plusieurs relances.

La moyenne des effectifs 2021-2022 des clubs labellisés est de 42 licenciés, 8 licences « découverte » et 5 licences « U21 ».

La proportion de labels de niveau 2 reste insuffisante pour espérer une fidélisation plus importante.

La page « Mon club près de chez moi » reste très peu utilisée.

Un mail d'information devrait être envoyé aux clubs n'ayant pas renouvelé leur demande de label.

Un grand nombre de sites Internet ne sont pas mis à jour, notamment en ce qui concerne les informations relatives à l'école de billard ainsi qu'aux tarifs.

L'instruction des dossiers confirme une moyenne d'âge élevée des animateurs dans la discipline Carambole.

L'encadrement présenté ne répond pas toujours aux critères requis, malgré des effectifs souvent plus larges.

34% de clubs (en légère baisse) n'ont pas organisés de DFA, pour des raisons variées :

- Covid
- Reprise difficile
- Négligence

L'obligation d'organisation des DFA doit-elle être renforcée ? Certains clubs n'ont pas de jeunes et le public « adultes » n'est pas systématiquement intéressé par les évaluations DFA.

Des fichiers de saisie des DFA pour le Carambole et le Blackball sont en téléchargement sur le « Portail de formation » (volet CFA, outils d'animations). Ils faciliteront la saisie et la transmission des résultats.

Un mail d'information sera prochainement envoyé à l'ensemble des clubs labellisés et des courriers d'information seront transmis aux municipalités.

Hervé présente l'évolution du nombre d'écoles de billard dans les ligues depuis 2016 (voir en pièce jointe).

La plupart des ligues stagnent à l'exception d'Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France (rattrapage), Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire qui ont une bonne, voire très bonne dynamique.

Hervé met en avant une problématique fédérale, c'est de vouloir augmenter le nombre de jeunes dans les clubs, mais de ne pas avoir la structure pour les accueillir (couverture de la France trop faible en comités départementaux).

L'objectif visé reste toujours : **un club = une école de billard**

Cet objectif concerne tous les clubs, y compris les clubs ayant un faible effectif avec la mise en place d'une école de billard, le recrutement et la formation d'animateurs, la mise en place de créneaux d'animation, permettant leur développement et le rajeunissement de leurs effectifs.

Il conviendra aux ligues et comités départementaux de recenser les besoins en école de billard de leurs territoires afin que les clubs puissent demander le label en début de saison 2023-2024.

9/ Formation des arbitres et des formateurs (Thierry DELEGLISE)

La formation théorique, via le site fédéral, se passe bien, même si certains continuent à être réticents à effectuer cette formation par Internet.

La difficulté est de trouver des instructeurs dans toutes les ligues.

Thierry cite le cas dans l'Américain où depuis 2 ans des candidats ont réussi leur examen théorique mais qui ne peuvent passer l'épreuve pratique par manque d'instructeur.

Une solution va être trouvée en faisant appel à un instructeur d'une autre ligue qui pourra évaluer les candidats issus de différentes ligues.

Globalement, le nombre de candidats est très faible et un sujet est abordé qui peut en partie expliquer le faible intérêt des licenciés pour l'arbitrage : le défraiement des frais occasionnés lors de leur prestation.

Les arbitres passent beaucoup de temps à leur formation, à exercer leur savoir lors de championnats où ils s'investissent au service des autres pour mériter que cela ne leur coûte rien, et qu'à défaut de rémunération, leurs frais de déplacements, restauration et hébergement éventuel soient pris en charge.

10/ Le portail de formation (Marc MASSÉ)

Le portail de formation est disponible sur le site fédéral.

Il permet d'accéder aux formations :

- Des formateurs
- Des arbitres
- Des dirigeants.

Dans le portail de formation des dirigeants, un volet est consacré aux outils de formation et de gestion des dirigeants de clubs expliquant les ressources dont ils disposent pour améliorer le fonctionnement et contribuer au développement de leur club.

Un deuxième volet est actuellement en cours d'élaboration destiné aux dirigeants de structures fédérales (comités départementaux, ligues, FFBillard).

11/ Pôle sportif : réformes carambole et Blackball (Marc MASSÉ - Commissions sportives)

Dans le portail « Equipes de France », le Haut-niveau est abordé spécifiquement avec un menu concernant chacune des 4 disciplines.

Le pôle sportif s'est réuni le 20 décembre dernier afin d'évoquer les sanctions disciplinaires, automatiques ou non, les cautions, les sanctions financières ainsi que les modalités des forfaits.

Ceci impliquera de réviser les codes sportifs dès la saison prochaine afin de définir si les sanctions sont bien dimensionnées, légales, applicables et pouvant faire l'objet d'appel en cas de contestation.

- **Commission Billard Américain** (Renaud GOUZIEN)

La saison 2022-2023 a bien commencé, les tournois nationaux sont complets.

CueScore donne entière satisfaction, plusieurs ligues l'ont adopté récemment comme l'Occitanie et les Pays de la Loire et d'autres, comme l'Île de France et Auvergne-Rhône-Alpes l'utilisent depuis longtemps.

L'utilisation de CueScore a apporté une simplicité d'organisation très appréciable et permet à tous d'avoir un suivi en temps réel de tous les matchs.

Renaud évoque les difficultés rencontrées avec les salles commerciales qui veulent bien accepter les compétitions mais privilégiant parfois leurs clients alors que les compétitions ne sont pas terminées.

- **Commission Blackball** (Nicolas HENRIC)

Lors des tournois nationaux, les championnats individuels regroupent 7 catégories différentes soit 300 joueurs environ et les championnats par équipes 3 divisions, ce qui occasionne une mobilisation et une organisation très importantes.

Depuis le début de la saison, les compétitions se terminent à une heure plus raisonnable, ce qui n'était pas le cas dans le passé.

Concernant le logiciel de BâP, la piste CueScore va être revue et corrigée afin de trouver une solution pratique pour la gestion sportive des compétitions et abordable quant au budget.

Un groupe de travail, épaulé par Marc MASSÉ et Christophe LAMBERT étudie actuellement les évolutions qui pourraient être mises en place pour faire évoluer les tournois nationaux et l'offre sportive Blackball.

Avant les années Covid, la FFBillard comptait 2900 licenciés Blackball et 3900 licenciés sont répertoriés à ce jour, soit une augmentation de 1000 licenciés. La FFBillard, comme certaines ligues, vont devoir faire évoluer leurs modes de compétitions afin de satisfaire leurs compétiteurs.

- **Commission Carambole** (Alberto CASALE)

Une réflexion est en cours sur l'offre sportive Carambole.

Plusieurs réunions ont été organisées et plusieurs sujets ont été abordés :

- Nombre de joueurs
- Faibles effectifs de joueurs dans les catégories les plus élevées (N1 & N2)
- Nombre de matchs
- Nombre de tournois nationaux
- Nombre de finales nationales
- Etc...

La priorité a été donnée aux compétitions « par équipes ».

Le constat montre que les équipes jouent peu de rencontres, les inscriptions stagnent, voire diminuent, de faibles effectifs dans les divisions inférieures, les indices semblent un frein et le problème s'avère encore plus aigu dans les championnats « Jeux de séries ».

Les objectifs sont de faire jouer plus de rencontres, d'avoir plus d'équipes engagées avec une couverture régionale plus dense et que chaque club engage une ou plusieurs équipes quel que soit le niveau.

Un échéancier a été élaboré :

- Janvier : groupe de travail et réunion groupe Carambole
- Conseil des ligues (travail avec les présidents avant les commissions sportives)
- Visio avec les présidents de commissions sportives + commission Carambole
- Février : remontées des avis ligues
- Travail de synthèse
- Mars : finalisation de la proposition à soumettre au comité directeur.

Une autre priorité est l'organisation de compétitions « Jeunes » (U21).

Un sondage a été lancé concernant l'organisation de compétitions jeunes dans les ligues. A ce jour, seulement 3 réponses ont été reçues.

Concernant le challenge Dreher (championnat par équipes de clubs) et la défection des clubs pour cette compétition, celui-ci sera encore organisé cette saison car le club détenteur du titre, Agen, s'est engagé pour l'organisation de la finale de cette saison, mais ce sera la dernière édition pour l'instant. La situation sera réévaluée lors des saisons prochaines.

L'accent sera mis sur les compétitions individuelles.

Les derniers championnats de France Libre et 3 Bandes U17 ont mis en exergue le faible nombre de ligues impliquées (4 sur 12) et le faible niveau de performances des joueurs.

Il est anormal que les joueurs de 4 ligues s'inscrivent à ces championnats alors que les participants devraient passer par une phase de qualification départementale, puis régionale et que toutes les ligues devraient être représentées.

- **Commission Snooker** (Isabelle MORTREUX)

Une belle augmentation a été constatée puisque 477 joueurs sont licenciés au Snooker cette saison contre 396 la saison dernière, soit 81 licenciés de plus, ce qui représente une évolution de 20 %.

Cette évolution s'est traduite dans le nombre de compétiteurs, essentiellement en Bretagne et dans les Hauts-de-France et a permis à certains clubs de s'insérer dans l'organisation des compétitions.

Les compétitions de zone et les compétitions nationales sont gérées avec CueScore à la grande satisfaction d'Isabelle et des directeurs de jeu qui reconnaissent unanimement sa simplicité d'utilisation.

Les championnats de France U18 et U21 auront lieu dans 2 semaines à Angers.

Motif de satisfaction pour Isabelle : alors que l'an dernier, il n'y avait eu que 2 U18 et 3 U21, 5 U18 sont déjà inscrits cette saison ainsi que 8 U21 dont le potentiel est encore important pour pouvoir organiser une finale à 12 joueurs.

Concernant l'arbitrage, il n'y avait pas de code d'arbitrage pour le Snooker. Il a été rédigé par Maxime CASSIS et Thierry ROYER en début de saison.

Un arbitre était en formation en 2021-2022 qui a été validé en juillet lors du championnat de France TC à Dunkerque.

Pour cette saison, une formation arbitrage a eu lieu en novembre en Normandie avec 5 candidats qui vont passer la partie théorique et une autre formation est programmée dans les Hauts-de-France.

Isabelle déplore que certaines ligues ne disposent d'aucun arbitre dans cette discipline.

12/ Pôle gouvernance : calendrier des travaux et débat sur la mise à jour des textes fédéraux (Serge LECROART)

La mise à jour des textes réside essentiellement dans la révision de nos statuts afin d'y incorporer les exigences inscrites dans la loi du Sport votée en mars 2022.

Serge présente un diaporama (voir en pièce jointe) qui résume ce que la loi 2022-296, visant à démocratiser le sport, impose aux fédérations ainsi qu'à leurs organes déconcentrés.

La loi comprend 59 articles qui modifient 3 axes principaux :

- Le développement de la pratique (moyen pour l'Etat de favoriser le sport en France) ;
- Le renouvellement du cadre de gouvernance (ouvrir à plus de démocratie) ;
- Le modèle économique sportif (gérer les problèmes modernes comme les paris sportifs ou les droits de rediffusion par les médias).

Les articles peuvent être classés en 3 catégories :

- **Les articles qui n'ont pas d'impact sur nos textes**

Certains articles modifient le code de l'éducation ou de l'action sociale et n'ont pas à être repris dans nos statuts ou règlements.

C'est le cas, par exemple, des établissements médico-sociaux ou de l'accès aux salles scolaires. L'objet ou le but peut concerner notre sport mais ne demande pas de mise à jour de nos textes.

- **Les articles qui peuvent être intégrés sans débat**

La loi s'impose et certains articles, ne laissent aucun choix.

La transposition dans nos statuts ne nécessite qu'une nouvelle rédaction.

C'est le cas pour les articles suivants :

Art.20 : au code du Sport (art.212-13) dans l'attente d'une sanction pénale, une interdiction peut être prononcée.

(Cette disposition est prévue dans l'article 1.2.3 du nouveau règlement disciplinaire).

Art.22 : modifie l'article 231-2 du code du Sport : le certificat médical

Les fédérations fixent dans leur règlement fédéral les conditions exigées pour la délivrance ou le renouvellement des licences ou de participation à une épreuve sportive pour les majeurs et les mineurs après avis simple d'un organe collégial compétent.

- Une proposition a été adressée à la commission médicale et va être débattue ;
- Le règlement « Licences et mutations » sera amendé.

Art.29 : modifie le code du Sport (art.131-8) : **Parité dans les instances**

Les statuts prévoient les conditions dans lesquelles est garanti le fait que, dans les instances dirigeantes de la fédération, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes n'est pas supérieur à un.

Pour la Fédération : à partir du 1^{er} janvier 2024

Pour les organes déconcentrés (ligues et comités départementaux) : 1^{er} janvier 2028

Modification des statuts (« composition » et « élection du comité directeur ») et du règlement intérieur (« procédures électorales »).

Art.31 : modifie le code du Sport (art.131-8). Les statuts fédéraux doivent prévoir dans quelles conditions le comité directeur se prononce sur le principe et le montant des indemnités allouées au Président au titre de l'exercice de ses fonctions.

(Ajout à l'article 2.2.1 des statuts et révision de l'article 3.2.1 du règlement intérieur).

Art.34 : modifie le code du Sport (art.131-15). Les fédérations proposent un projet de performances, d'accession et des mesures de détection des sportifs de Haut-niveau.

(Le programme de performance a été mis en adéquation).

Art.35 : modifie le code du Sport (art.321-4). Nécessité d'informer les adhérents de l'existence de garanties pour l'accompagnement des victimes de violence.

(L'assurance des licenciés comprend maintenant ces garanties).

Art.38 : modifie le code du Sport (art.131-8). Limite à 3 le nombre de mandats de présidents de fédérations, de ligues et de comités départementaux. Les présidents en cours d'un troisième mandat peuvent en briguer un quatrième se terminant le 31 décembre 2028.

(Modification de l'article 2.3.1 des statuts « Election du président »).

Art.39 : modifie la loi 2013-907 (transparence de la vie publique) étend l'obligation de déclaration patrimoniale aux vice-président(e)s, trésorier(e)s et secrétaires généraux.

(Insérer un article 2.3.5 au règlement intérieur « Le bureau »).

- **Les articles qui demandent réflexion**

La loi apporte des modifications mais donne à chaque fédération une marge d'autonomie.

Quelques sujets sont donc à débattre avant d'être traduits dans les textes.

Art.33 : modifie l'article L 131-15-3 du code du Sport : **Composition du comité directeur**

Les statuts des fédérations délégataires prévoient les modalités selon lesquelles les sportifs de Haut-niveau participent aux instances dirigeantes de la fédération. Ils créent à cet effet **une commission des sportifs de Haut-niveau**, composée de membres élus par leurs pairs, qui désigne deux représentants, un homme et une femme, pour siéger dans les instances dirigeantes de la fédération délégataire, avec voix délibérative.

Des représentants des entraîneurs et des arbitres, élus par leurs pairs, siègent avec voix délibérative au sein de l'organe collégial d'administration de la fédération délégataire.

(Créer une commission Haut-niveau. Décider quels entraîneurs)

La part des sièges réservés au sein des instances dirigeantes de la fédération à des licenciés ayant une qualité particulière ne peut excéder 25 %.

Aujourd'hui :	1 médecin
	4 représentants discipline
Demain s'ajoutent :	2 représentants Haut-niveau
	1 représentant entraîneur/arbitre

Soit 8 postes donc $8 \times 4 = 32$ membres au comité directeur

(Décider de maintenir ou pas les postes par discipline).

Art.33 : modifie l'article L 131-1-5 du code du Sport : **Composition de l'assemblée générale élective**

Les dispositions obligatoires des statuts des fédérations prévoient que l'assemblée générale élective est composée au minimum du président ou du dirigeant, ou de l'un de ses membres dûment mandaté en cas d'empêchement de ce dernier, de chaque membre de ladite fédération représentant au minimum 50 % du collège électoral et au minimum 50 % des voix de chaque scrutin **à partir de l'année 2024.**

Pour rappel, l'AG peut être composée :

- Des clubs (art. L 131-3)
- Des salles partenaires (< 10 % donc non retenu - Art. 131-5)
- Des « sponsors » (non pratiqué à la FFBillard).

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- Les clubs représentent 100 % du collège électoral, ils sont les seuls à élire le comité directeur.

(Compte tenu du nombre de clubs, 553 à ce jour, les AG Electives seront sans doute en visioconférence).

- Les clubs composent la majorité du collège électoral qui est complété par les ligues, voire les comités départementaux.

Il conviendra de décider de la composition des AG électives.

Les statuts des fédérations peuvent prévoir que les règles de composition de l'assemblée générale électorale fixées au présent article déterminent la composition des assemblées générales ordinaires.

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- Les AG ordinaires ont la même composition que les AG Electives
(Également en visioconférence ?)
- Les clubs sont représentés par des délégués issus des ligues.
(Système actuel).

Décider de la composition des AG ordinaires ou extraordinaires.

LE CALENDRIER

Toutes ces dispositions devront avoir été mises en place pour **le 31 décembre 2023**.

Actuellement, le service juridique du CNOSF est en train de travailler sur un ensemble de questions/réponses dont nous devrions connaître les conclusions fin janvier.

En février, nous serons invités par le CNOSF sur ce sujet en visioconférence.

Ce qui nous laissera une fenêtre de travail de 4 mois (mars à juin) pour initier ensemble une réflexion sur la rédaction de nos textes.

L'objectif étant que les textes puissent être adoptés lors de l'AG de **décembre 2023**, ce qui nous permettrait d'être en conformité avec la loi à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les élections de décembre 2024 devront être impérativement organisées avec des statuts, préalablement validés par le Ministère des sports, conformes à la réglementation décrite ci-dessus.

11/ Questions diverses (Jean-Paul SINANIAN)

Une 1^{ère} question concerne le défraiement d'arbitres lors de compétitions internationales, comme cela va se produire prochainement à Douarnenez (Coupe d'Europe Classic Teams).

Thierry répond que le budget est prévu dans la commission sportive.

Auparavant, la commission défrayait un arbitre par billard, soit 3 arbitres alors que maintenant, seuls deux arbitres sont défrayés par la FFBillard.

Jean-Paul précise que 2 arbitres seront pris en charge par la FFBillard.

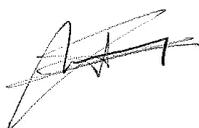
La 2^{ème} question porte sur le forfait du club de Laxou en CDF 3 Bandes D1 par équipe. Le club a fait appel de la sanction automatique émise par la commission nationale carambole. Philippe ZWAENEPOEL, président de la commission d'éthique et de déontologie, a été consulté sur la saisie de la commission de discipline concernant ce dossier.

Toute personne (ou équipe) pouvant exercer son droit de défense, Jean-Paul va accéder à la demande du club de Laxou qui demande à être traduit en commission de discipline afin de faire valoir ses arguments concernant ce forfait et les conséquences engendrées.

Clôture de la réunion

En l'absence d'autres sujets, Jean-Paul SINANIAN remercie les membres du comité directeur pour leur implication et leur disponibilité ainsi que pour la qualité des échanges et clôture la réunion à 18h15.

Jean-Paul SINANIAN
Président FFB



Dominique DELGOVE
Secrétaire général

